

Assemblée communale ordinaire du 23 juin 2026

Point 2.1.

Mise en séparatif partielle des quartiers En Chantemerle / Le Marais

1. Introduction

Selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), les secteurs En Chantemerle et Le Marais se situent à l'intérieur du périmètre raccordable défini par le PGEE.

Pour rappel, le PGEE a pour objectif de garantir, dans les communes et les associations intercommunales pour l'épuration, une protection efficace et une évacuation adéquate des eaux provenant des zones habitées. Il se concrétise en particulier par un concept d'évacuation des eaux qui impose une série de mesures que la commune doit mettre en œuvre au niveau de ses infrastructures publiques (équipement de base), ainsi que les exigences auxquelles les propriétaires privés doivent se conformer pour l'évacuation des eaux de leurs biens-fonds (équipement de détail).

Les travaux de construction liés à l'exploitation des sources de La Grande-Planche ont débuté en février de cette année. La conduite de liaison jusqu'au réservoir transite par les quartiers En Chantemerle et Le Marais. Dès lors, il apparaît opportun de profiter de l'ouverture de ces fouilles pour procéder à la mise en séparatif des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC) des habitations adjacentes.

C'est dans cette optique que la Commune, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Ribl, a étudié un concept d'évacuation des eaux en système séparatif pour les secteurs En Chantemerle / Le Marais.

Lors de l'élaboration de ce concept, il a été tenu compte des collecteurs EU et EC existants. Aujourd'hui, les canalisations de ces secteurs fonctionnent encore en système unitaire, soit une seule canalisation pour les eaux usées et les eaux claires. De fait, les eaux claires sont actuellement acheminées avec les eaux usées vers la STEP de Marly, ce qui engendre une surcharge importante et inutile des installations d'épuration.

Lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2025, vous avez accepté un crédit d'étude pour la mise en séparatif des quartiers de Chantemerle et du Marais. Lors de cette même assemblée, un citoyen avait demandé que l'ensemble du quartier du Marais soit intégré à ce projet. Le Conseil communal a alors décidé de réaliser la partie concernant la route du quartier. A la suite à cette remarque, trois habitations supplémentaires ont été incluses dans le périmètre du projet. La partie aval de la route sera, quant à elle, intégrée à un projet futur. L'objectif étant d'éviter d'ouvrir la route à plusieurs reprises.

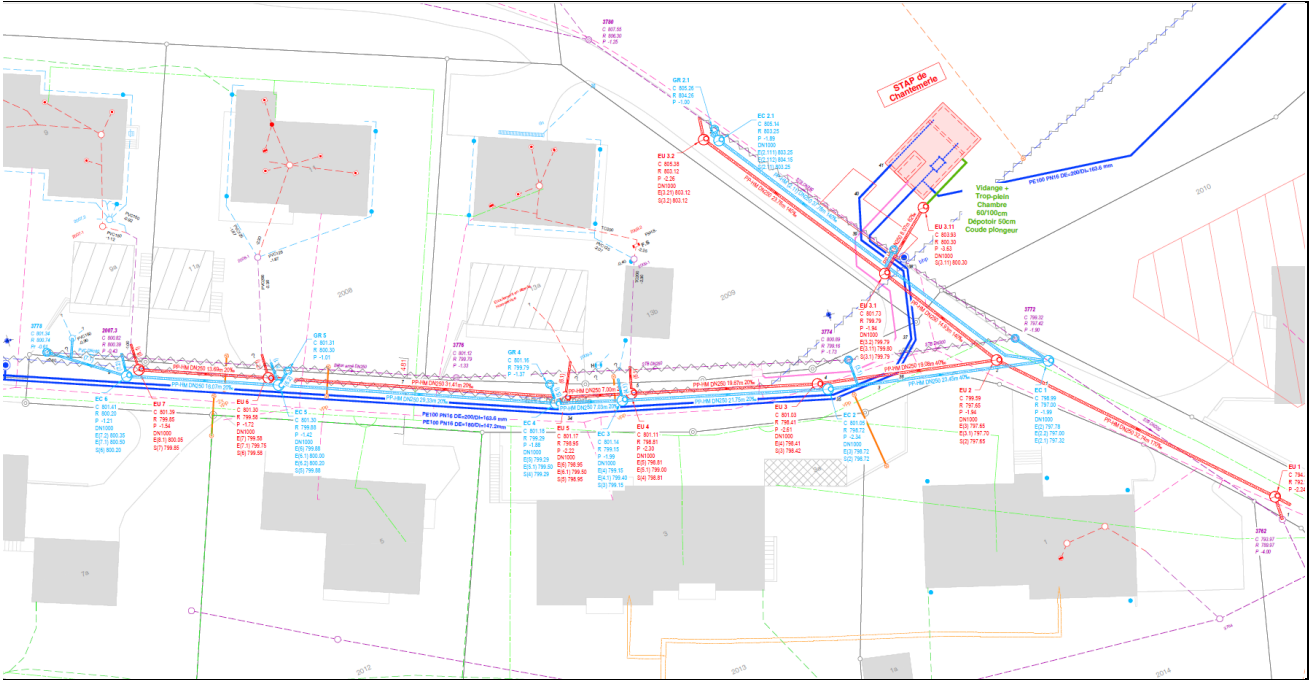
Aujourd'hui, cette étude est terminée.

Les travaux prévus permettront la mise en séparatif de 23 habitations. Devant chaque propriété, une chambre pour les eaux claires (EC) et une chambre pour les eaux usées (EU) seront réalisées, chacune étant équipée d'un branchement de 1.50 mètre sur le terrain privé.

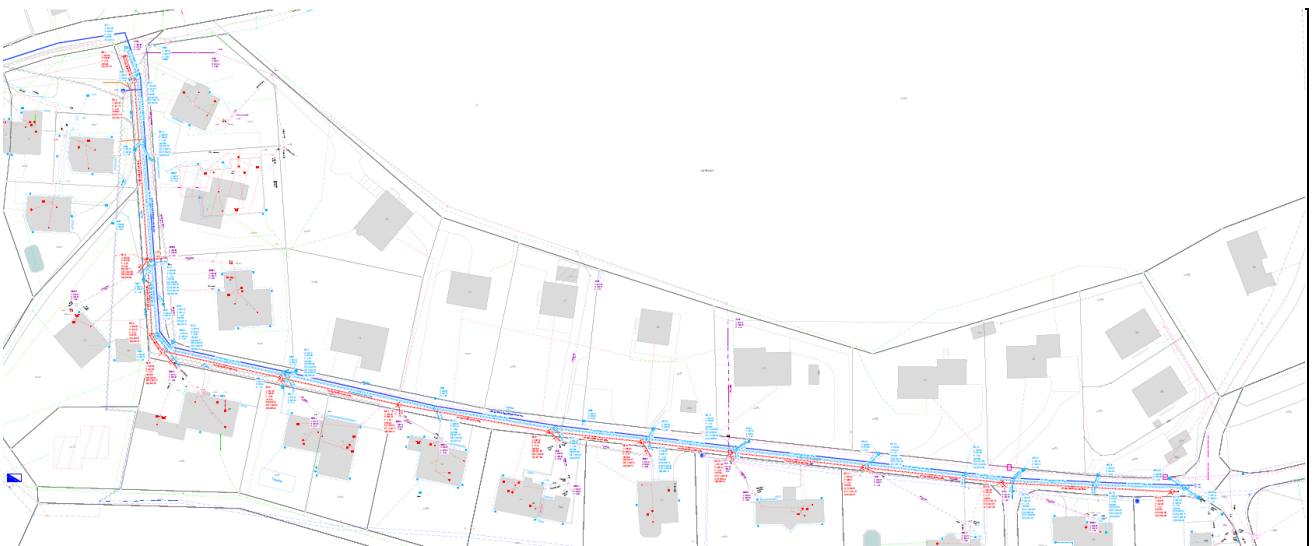
Le Conseil communal vous soumet une demande de crédit pour la réalisation des travaux dans ces deux secteurs.

Par ailleurs, tous les propriétaires concernés ont été rencontrés afin de les informer des travaux à entreprendre. Les coûts à leur charge pourront varier en fonction de leurs aménagements.

En Chantemerle



Le Marais



2. Coûts des travaux

Evacuation des eaux usées et des eaux claires selon l'étude menée par le bureau d'ingénieurs Ribi, les coûts de l'assainissement des EU et EC se déclinent comme suit :

Génie civil et canalisations	Fr.	1'700'000.00
Divers et imprévus	Fr.	300'000.00
Honoraires et frais	Fr.	500'000.00
		<hr/>
Total de l'investissement TTC	Fr.	2'500'000.00
		<hr/>

Ce montant sera financé par un crédit bancaire.

3. Financement et charges annuelles

Amortissement annuel	1.25 %	Fr. 31'250.00
Intérêts	2.00 %	Fr. 50'000.00
		<hr/>
Total des charges la première année		Fr. 81'250.00
		<hr/>

L'amortissement et les intérêts annuels sont financés par la taxe de base prélevée sur la facturation annuelle des eaux usées.

4. Propositions

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter cet investissement.

Position de la Commission financière

En sa séance du 2 juin 2026, la Commission financière propose cet investissement.